



Complice ou pas ??? quel est mon degré d'implication ???

Par **brilou**, le 10/07/2008 à 11:22

je travail dans un cabinet de recouvrement franchisé.rnJ'ai des doutes depuis un certain temps sur mon employeur vis à vis de certains dossiers. Je ne peux rien prouver.rnPar exemple je constate des encaissements abusifs vis à vis des débiteurs.....mais je n'ai pas la possibilité de faire quoi que ce soit si ce n'est que de faire remarquer à mon employeur qui me répond que l'on encaisse on verra bien, il n'avait qu'à faire attention.....rnmon degré d'implication dans ce cas là est comment ? Je ne suis pas d'accord mais je ne peux rien faire je ne suis pas l'employeur, je ne fais que subir mais je voisrnnsi un jour cela va loin, est ce que je peux être poursuivie puisque ceux sont des dossiers qui sont passés dans mes mains.....mais je n'ai pas accès à l'encaissement, je ne peux que le voirrnmerci de m'aider j'ai peur

Par **saladine**, le 10/07/2008 à 14:41

bjr,rnnc'est un cas assez difficile de par votre situation : salarié (subordonné à votre employeur et sous ses ordres).rnla loi précise quand même qu'il y a lieu de dénoncer les délits dont on a connaissance.rnest-ce le cas ici ? vous dites "j'ai des doutes...je ne peux rien prouver...je ne peux rien faire..."rnil faudrait je pense que vous ayez des preuves des agissements délictueux ainsi que des éléments confirmant que vous avez interpellé votre employeur sur l'irrégularité de ses agissements pour montrer votre bonne foi.rnà défaut d'action positive de votre employeur, vous êtes dans l'obligation de dénoncer le délit, avec preuve, sinon vous risquez d'être licencié.rncdlr